

L'ECHO DES BOIS-FRANCS

ORGANE DU COLON

La Cie de Publications du District d'Arthabaska, Propriétaire

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DENIS LEBLANC, imprimeur.

Cartes d'Affaires

AVOCATS

CREPEAU & CREPEAU

AVOCATS, Arthabaskaville, P. Q.
EUG. CREPEAU, C. R.,
LOUIS P. CREPEAU, L. L. B.
Téléphone BELL & LAROSE.

J. E. METHOT

AVOCAT, Arthabaskaville, Bureau : voisin
du Bureau de Poste.

HARNOIS & METHOT

AVOCATS, 42, Rue du Platon, Trois-
Rivières.
JOS. HARNOIS. H. G. METHOT.

J. U. RICHARD

AVOCAT, DRUMMONDVILLE, P. Q.
Juin 1894.

NOEL & NOEL

AVOCATS
Arthabaskaville

Bureau : Maison du Dr Belleau, bureau ci-
devant occupé par M. L. J. Caumon.
Bureau à Inverness.
J. C. NOEL. — AUGUSTE NOEL.

NOTAIRES

THEOPHILE COTE

NOTAIRE, Percepteur du Revenu de la
Province pour le district d'Arthabaska.
Arthabaskaville, P. Q.

A. SCHAMBIER

NOTAIRE, Officier Reviseur pour le comté
de Mégantic, Agent d'Immobilier, etc.
St-Ferdinand d'Halifax, P. Q.

F. V. LESSARD

NOTAIRE, Saint-Patrick's Hill, Tintwicks,
P. Q. Greffe de M. le notaire Larue.

J. C. ST-AMANT

NOTAIRE, Commissaire de la Cour Supé-
rieure, Agent de Prêts et d'Assurances,
etc. L'AVENIR, P. Q.

MEDICINS

DR H. SAVOIE

MEDICIN-CHIRURGIEN.
ST-NORBERT D'ARTHABASKA.

DR J. BERGERON

MEDICIN-CHIRURGIEN. St-SOPHIE,
Comte de Mégantic, P. Q.

Dr E. C. P. Chevretils

MEDICIN-CHIRURGIEN. Consultations
à toute heure. SOMERSET, P. Q.

DIVERS

J. N. CASTONCUAY

REPRESENTANT ET INGENIEUR-CIVIL,
Secrétaire du Cercle Agricole de Saint-
Christophe. Rue de l'Eglise, Arthabaskaville.

Hercule Carneau

CHASSEUR C. S. Bureau : chez MM. Cré-
peau, & Crépeau, Arthabaskaville.

P. A. BOURBEAU

CHASSEUR C. S., Somerset.
Se chargera de collections et de toutes
autres ouvrages dans cette branche.

D. O. BOURBEAU

MAGASIN GENERAL.
Hardes Faites,
Coiffures,
Chaussures.

Epiceries et Provisions, Peintures, Huile et
Vernis, Produits de Fermes Plâtre, Ciment et
Phosphate.

Victoriaville, P. Q.

PIDGEON & POWELL

Magasin Général
St-Ferdinand d'Halifax, P. Q.

Gendreau & Fils

(MAISON ÉTABLIE EN 1860).

Magasin général

Marchandises Sèches
Provisions de toutes sortes,
A des prix défiant toute
Compétition

Arthabaskaville, P. Q.

Emile Boisvert

Comptable, Auditeur et Agent d'Immobilier
P. Q. Boite 19.

DRUMMONDVILLE, Que.

Spécialités : Collections pour Fabriques,
Marchands et Négociants. Vente d'Immen-
sités. En communication avec les meilleurs
bureaux d'affaires du pays et des États-Unis.

Bureau : — Au Palais de Justice.

16 Fev. 95

FRECHETTE & Cie

MARCHANDS-GENÉRALUX
St-Ferdinand d'Halifax, P. Q.

FEUILLETON DE "L'ECHO DES BOIS-FRANCS"

14 Dec. 1895.—No 5

HELENE DARCY

HISTOIRE D'HIER

III

(Suite)

VI

Le lendemain, à la pointe du jour, le Pétrel appareillait pour faire route sur Edimbourg, longer les côtes d'Écosse et rallier Saint-Malo. Le temps se maintenait au beau ; mais le vent, toujours du sud, obligeait le Pétrel à courir de longues bordées. Delorn, constamment sur le pont, surveillait et commandait la manœuvre ; aussi ne put-il échanger un mot avec lady Drummond. À peine aperçut-il Mlle Darcy. Assise auprès de sa mère ou de lady Drummond, elle tenait à distance M. de Villiers, réduisant à fumer avec M. Darcy ou à converser avec sir Henry Drummond du dernier Derby et des courses d'automne. Plusieurs jours s'écoulèrent ainsi.

Lady Drummond observait Hélène à la dérobée. Sérieuse et calme, la jeune fille lui apparaissait sous un jour nouveau. A son humeur inégale, à ses capricieuses boutades avait succédé une sérénité placide. Quand Delorn s'approchait d'elle, quand il s'asseyait à leurs côtés, l'attitude d'Hélène ne décelait aucune émotion ; elle prenait part à la conversation ; mais dans ses yeux presque constamment baissés sur son ouvrage on ne lisait ni trouble ni curiosité. Delorn désespérait.

— Elle ne m'aime pas. Elle ne m'aimera jamais, disait-il à lady Drummond.

— Je n'en sais rien, lui répondait sa confidente, devenue son amie.

— Il fallut plus de dix jours au Pétrel pour rallier Edimbourg. Une semaine plus tard, on relevait à l'horizon l'île de Cézembre. Le jour baissait et sur la mer bleue les vagues déroulaient leurs crêtes argentées.

— Demain matin nous serons au port, dit Delorn adossé au bastingage à Mlle Darcy, seule en ce moment sur le pont.

— Sans accident, grâce à vous. Ce que c'est pourtant ! On risque parfois de se noyer en vu d'une plage d'une plage et l'on franchit des centaines de lieues sans courir le moindre danger, répondit Hélène avec un sourire malicieux. Ne pensez-vous pas, monsieur Delorn, que vous pouvez maintenant me délier de ma promesse de ne rien dire à mon père et lui permettre de vous remercier ?

— Je vous en prie, mademoiselle, ne dites rien.

— Savez-vous que la position que vous me faites est fort embarrassante pour moi ?

— Attendez jusqu'à demain soir Je serai parti.

— Vous êtes fier, monsieur Delorn, et la reconnaissance vous pèse étrangement.

— Pas plus qu'à vous mademoiselle.

— Notre situation n'est pas la même.

— Je le sais..., mais est-il généreux à vous de me le rappeler.

— Vous ne me comprenez pas.

— Pardon, mademoiselle ; je comprends qu'il vous est pénible de m'avoir une obligation, si légère fût-elle, à moi, à un homme que vous considérez comme votre inférieur et qui s'estime, lui, trop payé par le bonheur de vous avoir été utile, par un mot de votre bouche, par votre main posée dans la sienne..., un pauvre fou qui rêvait, et...

Il se tut, secoué par une émotion profonde ; sa voix tremblait, son cœur battait.

Relevant lentement les yeux, Hélène le regarda.

— Qu'avez-vous donc rêvé, monsieur Delorn ?

— Je n'ose vous le dire.

— Et si je le savais ?

— Vous !

— Oui... Si je vous disais que l'autre soir, dans ma cabine, j'ai entendu votre conversation avec lady Drummond, qui peut-être s'en doutait. Mon nom prononcé par vous a attiré mon attention. Dès les premiers mots j'ai compris qu'il n'était plus temps

de vous interrompre : votre secret vous avait échappé. J'ai su ce que je devinais déjà : qui vous étiez ; j'ai appris ce que je savais déjà : que... vous m'aimiez. Ce soir-là même, j'ai tout dit à ma mère... Vous le voyez puisque je suis ici..., que je vous écoute et vous parle.

— Mais alors... Hélène ?... ne vous faites pas un jeu de mes tourments. Je vous aime, Hélène, d'un cœur si plein de vous que les larmes m'étouffent, que mon bonheur m'effraye, que les mots impuissants se pressent sur mes lèvres. Le son de votre voix me trouble, votre regard me fait tressaillir... Hélène..., aimez-moi pour le grand amour que je vous donne !

Elle mit sa main dans la sienne.

— C'est la seconde fois que j'ai mis la main dans la sienne. Souvenez-vous que la première fois c'était à un M. Delorn, un inconnu, aussi bon qu'il était brave, et que c'est lui que j'ai connu d'abord.

— On ne meurt donc pas de bonheur, Hélène, puisque je vous entends et que je vis ! Je tremble pourtant en pensant que vous avez surpris... non l'aveu de cet amour dont je suis si fier..., mais la confession de mes erreurs passées.

— De cette dernière partie je n'ai bien retenu qu'une chose.

— Laquelle ?

— C'est que vous n'aviez jamais aimé... puisque vous n'aviez pas su lire dans mon cœur.

— Le cœur d'une femme est-il donc si facile à comprendre ?

— Oui, quand elle aime... et je vous aime.

Puis elle ajouta tout bas :

— Lady Drummond avait raison, monsieur ; vous étiez plus éloquent encore en lui parlant de moi qu'en parlant à moi.

Delorn lui ferma la bouche avec un baiser.

VII

— Cet été, sur la plage de Dinard, les baigneurs oisifs suivaient d'un regard d'envie, un homme, sur le bras duquel une jeune femme, presque une jeune fille, s'appuyait doucement. In différents à l'attention qu'ils excitaient, ils marchaient à pas lents, leurs yeux se cherchaient et l'amour s'y lisait. Arrivés à l'extrémité de la plage, ils s'arrêtèrent.

— Hélène..., voici l'endroit où je vous pris dans mes bras. Oh ! mon cher et doux trésor..., qui m'eût dit alors qu'un jour je reviendrais ici, avec vous..., avec vous, ma femme ?

— Paul, quand avez-vous senti que vous m'aimiez ?

— Ce jour-là même où je vous ai vue pour la première fois, où vous m'êtes apparue sur le seuil de cette cabine. Le soleil naissant vous entourait d'un beau nimbe d'or, Hélène ; vous étiez là, debout, dans ce cadre lumineux. Ebloui, je contemplais votre comble blanc, vos bras charmant.

— Assez, monsieur !

— Et vous, Hélène, quand avez-vous senti que vous pourriez m'aimer ?

— Peut-être... une heure plus tard, je ne sais... ; mais je me souviens bien du jour où je me l'avouai.

— En écoutant mon averti à lady Drummond, curieuse ?

— Non, monsieur..., le soir où je me crus Edda et où c'est elle... j'aimai Setso.

FIN

Le préfet X... est mandé par le ministre de l'Intérieur, qui l'interpelle vivement :

— Pourquoi n'avez-vous pas suspendu le maire de Brélan-la-Forsé ?

— Que lui reproche-t-on ?

— On l'accuse d'être l'homme de paille du député réactionnaire.

— Ah ! monsieur le ministre, si c'était un homme de paille, il y a longtemps que son conseil municipal l'aurait mangé.

— Qu'avez-vous donc rêvé, monsieur Delorn ?

— Je n'ose vous le dire.

— Et si je le savais ?

— Vous !

— Oui... Si je vous disais que l'autre soir, dans ma cabine, j'ai entendu votre conversation avec lady Drummond, qui peut-être s'en doutait. Mon nom prononcé par vous a attiré mon attention. Dès les premiers mots j'ai compris qu'il n'était plus temps

— Tu ne sais pas la nouvelle ?

— Non. Quoi donc ?

— Mais le patron a été filouté. Le caissier vient de lever le pied !

— Et qu'est-ce qu'il a emporté ?

— D'abord, dix mille dollars au patron

Bien, il n'est pas bête.

— Et puis ton parapluie à toi.

— Ah ! la canaille !

MISERE

(CONTE)

Il était une fois un forgeron qui s'appelait Misère, et il avait un petit chien qui se nommait Pauvreté. Misère était si pauvre qu'il n'avait ni pain ni paille et pas de fer pour forger, car il ne trouvait plus de crédit.

Un jour le bon Dieu et Saint-Pierre passèrent devant sa forge ; ils n'avaient point la mine riche et le bon Dieu était monté sur un âne qui venait de se défaire.

— Voulez-vous ferrer mon âne ? demanda le bon Dieu.

— Oui, répondit Misère.

Mais comme il n'avait plus un morceau de fer dans sa forge, il prit une boucle d'argent qui était grosse et se mit à la forger sur son enclume.

— Que fais-tu de cet argent ? demanda le bon Dieu.

— Un fer pour votre âne, répondit Misère, et il mit à la mouture du bon Dieu en fer d'argent.

— Combien voulez-vous pour avoir ferré mon âne ? demanda le bon Dieu.

— Rien, répondit Misère, je crois que vous n'êtes pas plus riche que moi.

— Hé bien ! puisque tu ne veux pas d'argent, je vais te faire trois dons : réfléchis et demande ce que tu voudras.

— Demande le Paradis, lui disait tout bas Saint-Pierre.

— J'ai bien le temps, répondit le forgeron ; je voudrais que rien de ce qui sera entré dans ma bague à tabac ne puisse en sortir sans ma permission.

— Soit, dit le bon Dieu, et le deuxième don ?

— Demande le Paradis, soufflait Saint-Pierre.

— Laissez-moi tranquille, viens rabâcher, j'ai bien le temps. Je voudrais que tous ceux qui s'assieront dans ma chaise ne puissent se lever que quand j'en aurai permis.

— Accordé, dit le bon Dieu ; tu n'as plus qu'un souhait à faire, choisis bien.

— Demande le Paradis, murmurait Saint-Pierre.

— Tais-toi donc, vieil idiot, répondit le forgeron. Quand je serai mort, on me mettra où l'on voudra. Je désire que tous ceux qui monteront dans mon noyer ne puissent en descendre sans ma permission.

Le bon Dieu lui accorda encore ce don, puis il remonta sur son âne et continua sa route avec Saint-Pierre.

Misère avec ses trois dons n'était pas plus riche qu'auparavant ; il ne mangeait pas toujours à son contentement, et son petit chien Pauvreté était maigre comme un clou.

— Ah ! pensait-il souvent, que j'étais bête de ne pas demander la richesse ; pour un rien je me donnerais au diable !

Un soir il vit entrer dans sa forge un beau monsieur qui lui dit :

— Puisque tu veux vendre ton âne, fais marcher avec moi et je le payerai bien ; je te donnerai de l'or et de l'argent, tout ce que tu voudras.

— Je veux bien, répondit Misère, combien d'années m'accorderas-tu ?

— Vingt ans.

— Vingt ans ! soit, marché conclu.

Le diable donna à Misère de l'or et de l'argent, et il reçut à son aise ; mais vingt ans se passèrent vite quand on ne s'ennuie pas et qu'on a le gousset bien garni. Lorsque la vingtième année fut écoulée, le diable vint chercher Misère.

— Je te suis, dit Misère, mais je voudrais me débarbouiller un peu et me mettre propre ; assieds-toi dans ma chaise, je ne serai pas long.

Le diable s'assied dans le siège de Misère ; Misère ne fut pas longtemps à faire sa toilette, et quand il eut fini, il dit au diable :

— Viens-tu ?

Le diable essaya de se relever ; mais il semblait vissé à la chaise et ne pouvait bouger.

— Je l'attends, lui disait Misère, ne viens-tu pas ?

— Je ne peux me relever, répondait le diable.

— Combien d'années m'accorderas-tu encore pour que je te laisse aller ?

— Vingt ans, répondit le diable.

Le diable sortit de la chaise de Misère. Mais vingt ans se pas-

sèrent vite quand on ne s'ennuie pas et qu'on a le gousset bien garni. Lorsque la vingtième année fut écoulée, le diable vint chercher Misère.

— Ah ! lui dit Misère, laissez-moi faire un bout de toilette ; si tu veux manger des noix, il y en a dans mon noyer qui sont bien mûres, jamais tu n'as rien mangé de meilleur.

Les quatre diables grimperont dans le noyer, et se mirent à manger des noix ; quand Misère fut prêt, il vint sous son arbre et se mit à se moquer des diables qui ne pouvaient descendre.

— Laissez-nous aller, Misère, criait le diable, je te donne encore vingt années à vivre et de l'argent à discrétion.

Misère laissa descendre les diables ; mais vingt ans se passèrent vite quand on ne s'ennuie pas et qu'on a le gousset bien garni. Le chef des diables, Plutus, vint pour prendre Misère, et amena avec lui tous les diables de l'Enfer.

— Je suis prêt, dit Misère ; mais on m'a assuré que tu te rendrais petit à volonté ; est-ce que c'est vrai ? pourrai-tu entrer dans les corps d'une fourmi, toi et tous tes diables ?

— Oui répondit Plutus.

Aussitôt, au lieu du diable et de tous ses sujets, Misère vit une fourmi qu'il se hâta de fourrer dans sa bague, puis il la posa sur son enclume et se mit à fapper dessus jusqu'à ce qu'il eût mouillé sa chemise, et tous les jours il recommençait.

Cependant il n'y avait plus sur terre ni guerre ni dispute parce que le diable ne tentait plus le monde ; cha un était heureux, excepté les avocats qui crevaient de faim. Ils vinrent se plaindre au roi qui finit par savoir que Misère n'avait plus les diables de l'enfer dans sa bague à tabac. Il lui ordonna de lâcher les diables pour empêcher ses procureurs de crever de faim, en le menaçant de le pendre s'il n'obéissait pas.

Misère qui avait peur pour son cou, lâcha les diables à la condition qu'ils ne viendraient plus le chercher. Aussitôt les guerres et les disputes recommencèrent ; les procureurs gagnèrent de l'argent à foison et le roi était content.

Misère finit par mourir, et il arriva à la porte du Paradis, suivi de son petit chien Pauvreté. Il frappa : Pan ! Pan ! et saint Pierre vint lui ouvrir.

— Ah ! c'est toi, Misère, lui dit-il d'un ton goguenard ; il n'y a pas de place ici pour toi ; tu aurais dû demander le Paradis, je t'avais prévenu.

Il lui ferma la porte au nez, et Misère vint frapper pan ! pan ! à la porte du Purgatoire. Le portier ouvrit le guichet, et quand il eut vu les papiers de Misère, il lui dit :

— Tu n'as pas assez de petits péchés et trop de gros pour entrer ici : passe ton chemin.

Il lui ferma la porte au nez, et Misère se rendit à l'entrée de l'enfer. Des que le portier l'aperçut, il se barricada, et lui dit :

— Retire-toi, Misère, jamais tu n'entreras ici, tu nous a trop bien arrangés quand nous étions dans ta bague à tabac.

Misère redescendit sur la terre, et il y est toujours resté depuis en compagnie de son petit chien Pauvreté.

(Conté en 1880 par Joseph Macé, de Saint-Cast, moussu, âgé de quinze ans.)

PAUL SÉBILLOT.

— Une dépêche de Paris annonce que M. Ménier, le chocolatier, a acheté l'île d'Anticosti, située dans l'estuaire du St-Laurent, pour une somme de \$200,000.

— Le transport du blé des fermes du Manitoba aux éleveurs placés le long de la ligne du Pacifique se continue.

Du premier au vingt-sept novembre dernier, 1,560,000 minots ont été reçus.

— Par un récent plébiscite, l'état du Massachussets a refusé le droit de suffrage aux femmes. La population féminine avait aussi été appelée à voter sur la question, mais un quinzième seulement a répondu à l'appel.

— On annonce que les Chevaliers du Travail de Montréal ont résolu de se séparer de l'Ordre des États-Unis. Cause du schisme : mauvaise administration de certains hauts fonctionnaires de l'Ordre américain et surtout du grand-maître Sovèreign, qui a succédé à M. Powderly.

— Alexandre Dumas, le romancier français qui vient de mourir, laisse une fortune de trois millions de francs.

L'AVENIR

TOWNSHIP DE DURHAM ET DE WICKHAM

(

L'Echo des Bois-Francis

Journal hebdomadaire

— PUBLIE PAR LA —

DE PUBLICATIONS DU DISTRICT D'ARTHABASKA
A Arthabaskaville, P. Q.Rédigé en Collaboration
Nul écrit inséré sans nom responsablePRIX D'ABONNEMENT :
Canada et Etats-Unis : \$1.00 payable d'avanceTARIF DES ANNONCES :
1re insertion, 12c. par ligne
2e 8c. par ligne
3e 6c. par ligneConditions spéciales pour annonces d'affaires
rapports, réclames, etc., etc.
Naisance, Mariage, Décès, etc., 25c.
Gratuit pour les abonnés.

L'Echo des Bois-Francis

ARTHABASKAVILLE, 14 DEC. 1895

LA SESSION

L'événement de la semaine politique à Québec a été la discussion soulevée par la motion Marchand, dont nous avons donné le texte dans notre dernier numéro.

Réduit à quia par le lucide et convaincant exposé budgétaire de l'hon. trésorier-provincial, bien convaincu que le peuple approuve et sanctionne la politique fiscale de l'administration Taillon, le chef qui préside actuellement aux destinées de la minuscule opposition de Québec, et qui, s'il a moins d'effronterie a peut-être un peu plus de tact que la plupart de ses subalternes, a senti et compris qu'il s'accablait de ridicule s'il osait censurer ouvertement la politique financière et économique du gouvernement actuel, lui, le commandant-en-chef des débris de la légion de budgétaires qui pendant cinq longues années ont rançonné la Province ! Aussi l'hon. chef de l'opposition a-t-il en soin de déguiser, assez habilement, il faut l'avouer, sa motion de censure, et de la rédiger de manière à en faire un trompe-l'œil.

Cette petite tactique, plus habile que loyale, prouve à l'évidence que la politique fiscale du gouvernement Taillon est au-dessus de toute attaque. Par sa fameuse motion l'hon. M. Marchand demande qu'un comité de onze membres de la Chambre soit nommé pour étudier la question financière et faire rapport au gouvernement etc. ; etc. C'est dire que l'opposition voudrait infliger au gouvernement une espèce de tutelle, ce qui est absolument contraire à l'esprit du système constitutionnel qui nous régit.

Le député de Wolfe, M. J. A. Chicoyne, dans un long et magistral discours a fait ressortir tout l'absurde et le ridicule que comporte la motion Marchand. La teinte littéraire que ces messieurs ont donné à leurs discours, le sérieux qu'ils y ont mis, ont reposé la chambre des harangues échouées et démagogues des Deschênes, des Cook et autres matamores de l'Opposition.

Se faisant l'écho d'une trentaine de délégués de sociétés de secours mutuels, M. le Dr. Cartier le populaire député de St-Hyacinthe, a demandé l'adoption d'un projet de loi obligeant les sociétés de bienfaisance ou de secours mutuel à faire au gouvernement un rapport annuel de leurs opérations, et cela dans le but de protéger les sociétés mutualistes, qui sont déjà au nombre de 75,000 dans la Province et se recrutent principalement dans les classes laborieuses.

La multiplicité toujours croissante de ces associations, la concurrence que celles-ci se font nécessairement, peut en effet devenir un danger qu'il est bon de prévenir ; et il est prudent que l'Etat exerce sur elles un contrôle effectif, si on ne veut pas voir ces sociétés exposées à des déconfitures qui pourraient coûter cher à leurs membres.

L'honorable M. Pelletier a aussi proposé l'adoption d'une loi concernant les sociétés d'assurances mutuelles étrangères, les obligeant à avoir un agent autorisé et à faire un dépôt entre les mains du gouvernement. C'est encore là une mesure de prudence et de sûreté qui n'est pas à dédaigner.

Chaque année les députés de Montréal soumettent à l'approbation de leurs collègues toute une kyrielle de projets de loi relatifs à leur cité. Cet avalanche annuel de bills fait perdre à la Chambre un temps précieux, attendu que la discussion qu'ils suscitent dégénère assez souvent en discussions oiseuses ou sur des questions d'intérêt tout local, qui seraient bien plus à leur place à l'Hôtel-de-ville de la métropole que dans l'enceinte parlementaire.

Parmi les autres bills, on remarque celui de M. Simpson, qui, s'il est adopté, aura pour effet d'obliger les commissaires d'écoles à tenir leurs assemblées publiques ; celui constituant en corporation les Sœurs du Précieux Sang, de Sherbrooke, (adopté), et enfin celui qui incorpore l'association agricole des Trois-Rivières, et l'autorise à tenir dans la ville trifluvienne une exposition annuelle, (également adopté).

La discussion sur la motion Marchand se continue.

TRAIRE A SON PAYS ET A SA FOI

Lors de la crise ministérielle de l'été dernier, qui se termina par la retraite de M. Angers, une occasion unique s'offrit à M. Laurier d'atteindre soit à la réputation d'un véritable homme d'Etat, soit au faite de ses ambitions comme chef de parti.

Ce dernier acte surtout eut été la chose la plus aisée du monde. Tout le monde en convenait alors, et personnellement n'en doute aujourd'hui. Renvoyer un gouvernement pour en recueillir la succession, n'est-ce pas l'objet primordial, l'objectif essentiel de l'opposition ? Et bien, la porte avait été entrouverte ; il ne tenait qu'à M. Laurier de la pousser pour entrer et s'installer à la place de M. Bowell.

Il s'y refusa, cependant. Cet homme, dont la faiblesse maladive et le manque absolu d'énergie sont bien connus, devint tout à coup absolument nul en face d'une décision à prendre. Il eut peur de cette solution imminente de la question scolaire qui s'imposait à lui comme première difficulté à résoudre en acceptant le pouvoir. Il eut peur des terribles responsabilités d'une situation qui le dominait, et ayant à faire quelque chose, il fit les ridicules et absurdes motions d'aujourd'hui qu'on sait.

Ce fut, à tout prendre, une immense reculade qui souleva la surprise générale et l'étonnement des partisans. Aujourd'hui que l'homme est mieux connu, sa conduite d'ailleurs s'explique le plus naturellement du monde.

Nous disons, en outre, que si M. Laurier avait en lui l'effort d'un grand patriote, il l'eût prouvé lors des débats qui eurent lieu après la crise.

Envisageant toute la gravité de la situation, il se fut levé en Chambre et eût annoncé l'engagement solennel qu'il prenait d'appuyer le cabinet si celui-ci voulait promettre de rendre, dans un délai déterminé, justice à la minorité canadienne catholique de Manitoba avec toute la plénitude exigée par MM. Caron et Oumet.

Mais pour s'élever à cette hauteur de vues et de sentiments, il fallait un homme supérieur, et M. Laurier hélas ! est loin, bien loin de l'être. Il ne donna la preuve dans ces débats célèbres, alors qu'il se borna de jour en jour à proposer de ridicules motions d'aujourd'hui.

Sans doute, proclamer son adhésion à la politique de ses adversaires sur la brûlante question des écoles eût été pour lui renoncer à son pouvoir moyen d'arriver au pouvoir en temps opportun ; mais c'est été certainement empêcher les partis politiques de s'en faire un instrument d'attaque ou de défense.

C'est été donner un exemple éclatant de respect et d'attachement effectif à la constitution du pays et aux droits garantis des minorités ; C'est été, pour lui, catholique, montrer à ses amis que sur le terrain des revendications de sa foi, il ne connaissait qu'un devoir, celui de s'unir à ses coreligionnaires ; C'est été enfin ramener et fixer la lutte des partis sur terrain naturel, sur les questions purement politiques, protection et libre-échange, dette publique, politique intérieure et extérieure, actes administratifs et le reste.

Ce grand rôle, M. Laurier ne le comprit pas ; il ne le vit pas, ou s'il en aperçut la vague dessin, il n'eut ni la foi, ni le patriotisme suffisants pour l'entreprendre. Il fut effrayé des responsabilités comme du retentissement d'un grand acte ; il craignait le vertige s'il s'élevait à cette hauteur ; et comme tous les peureux et les enervés se perdait dans la foule au lieu d'en prendre la direction. Or la foule c'était Greenway, Sifton, Martin, Edgar, Charlton, Mills, McMullen, Choquette, Tarte Bruneau, la Patrie, l'Electeur et le Globe !

Il ne faut donc pas s'étonner de le voir aujourd'hui organiser la résistance féroce à la mesure ministérielle destinée à régler à jamais la question des droits de la minorité religieuse de Manitoba. Il compte, pour réussir, sur le fanatisme de ses alliés protestants et sur la soif et la faim de ses partisans libéraux.

Certes, l'histoire lui demandera un compte sévère d'une telle conduite, et si elle l'excuse c'est qu'elle n'aura constaté dans cet homme abominablement surfaite, que les basses et vulgaires ambitions d'un politicien de carrefour.

Car M. Laurier sait mieux que tout autre de son parti que la loi préparée par le gouvernement Bowell rendra la plus entière et la plus complète justice à la minorité outragée des catholiques de Manitoba.

Il sait tout aussi bien que n'importe quel homme versé dans notre droit constitutionnel que cette loi, une fois qu'elle aurait été votée par le Parlement du Canada, sera pour toujours inattaquable, parce qu'elle fera partie intégrante de la Constitution elle-même. Il sait mieux que tout autre que si, par malheur, il arrivait au pouvoir, il lui serait absolument impossible de régler la question d'une manière aussi absolue et aussi définitive.

Par conséquent, il sait qu'en voulant empêcher le cabinet de mettre son projet à exécution, il travaille directement contre la Constitution de son pays, il travaille contre la satisfaction des justes griefs des catholiques et des Canadiens-français de Manitoba.

Or, en présence de cette conspiration odieuse, n'avons-nous pas mille fois raison de dénoncer M. Laurier

comme traître à ses coreligionnaires, comme traître à la Constitution du Canada ?

(La Minerve)

ENCORE UNE VICTOIRE !

Jeu de la semaine, pour la chambre des Communes, une élection partielle dans l'Ontario-Nord.

Trois candidats se disputaient la faveur populaire. L'un était le porte-drapeau du parti libéral, l'autre représentait les Patrons de l'Industrie, le troisième, M. McGillivray, était le candidat ministériel.

Ce dernier l'emporta sur ses adversaires par une forte majorité. Nos félicitations à M. McGillivray et au gouvernement.

CLARK WALLACE

Une dépêche d'Ottawa annonce que l'hon. Clark Wallace, contrôleur des douanes dans le cabinet fédéral a démissionné.

M. Wallace résigne parce qu'il n'approuve pas l'attitude prise par le gouvernement relativement à la question scolaire manitobaine.

On sait que M. Wallace est orangiste haut gradé, et la décision qu'il vient de prendre est une preuve non équivoque qu'après tout le gouvernement fédéral n'est pas aussi mal disposé envers les catholiques manitobains que le voudraient faire croire au public nos bons libéraux.

Cette fugue du grand-maître des loges orangistes prouve que le premier-ministre et ses collègues n'entendent pas s'en laisser imposer par les sectaires, et que loin de se conformer à leurs exigences le gouvernement est disposé à faire son devoir jusqu'à la fin et rendre justice aux nôtres, coûte que coûte.

Notes Politiques

Jeudi, le 12 du courant, était le premier anniversaire de la mort de Sir John Thompson.

Sir Charles Tupper s'est embarqué samedi pour le Canada.

L'hon. M. W. B. Ives doit partir prochainement pour l'Europe où il représentera le Dominion à la grande Conférence Internationale qui aura lieu bientôt à Londres.

L'honorable ministre est spécialement chargé de s'occuper de la question du câble du Pacifique.

"Qui a trahi trahira !" s'écrit M. Tarte dans son Cultivateur. Est-ce que le versatile député de l'Islet serait déjà fatigué de l'allégeance qu'il a jurée à M. Laurier. Est-ce là un avertissement qu'il donne à ses amis politiques actuels.

En tout cas, si MM. les libéraux tiennent un tant soit peu à ce que M. Tarte leur soit fidèle, cette exclamation n'est pas de nature à les rassurer bien fort !

En apprenant la nouvelle que le contrôleur des douanes avait résigné, l'hon. M. Oumet a dit : "Vraiment, M. Wallace ne pouvait, pour donner sa démission, choisir un temps qui nous fût plus favorable."

M. le sénateur Murphy est mort subitement à Montréal, ces jours derniers.

Le club conservateur Cartier-Macdonald, la seule organisation de ce genre dans le district de Québec, a présenté, lundi soir, une adresse à son patron, l'honorable M. Angers, à l'occasion de son passage à Québec.

Conseil de Comté

Mercredi, le 11 courant, a eu lieu en ce village une séance du Conseil du comté d'Arthabaska.

Etaient présents : L. O. Papin, Ecr. préfet ; et MM. les maires : Denis Williams, de Chénier ; William Barber, de Tingwick ; Joseph Poirier, de Chester Ouest ; Honoré Pepin, du village de Warwick ; Ludger Richard, écr., de la paroisse de Ste-Clotilde de Horton ; François Prince, de la paroisse de Ste-Elizabeth de Warwick ; François-Xavier Desrochers, du Township de Warwick ; Aimé Laliberté, de Ste-Albert de Warwick ; Honoré Demers, de Ste-Victoire d'Arthabaska, Onésime Lupien, de Ste-Valère de Burtrude ; Alphonse Provencier, de Ste-Louis de Blanford ; Adolphe Girouard, du Township de Stanfold ; Pierre Morin, de Ste-Norbert d'Arthabaska ; François-Xavier Voyer, de Chester-Nord ; Pierre Tardif, de Chester-Est ; Albert Lambert, de Ste-Christophe d'Arthabaska.

Deux procès-verbaux de cours d'eau ont été homologués. L'un regarde les municipalités de Ste-Albert et de Ste-Valère, l'autre les municipalités du Township de Warwick et la paroisse de Ste-Albert.

Le rapport de l'auditeur, M. Adélaïde Picher, est approuvé.

Le Conseil a aussi prélevé \$600 pour les besoins de la prochaine année fiscale.

L'an dernier on en avait prélevé \$800.

Journalisme

(Suite et fin)

Un jour, à Kamouraska, j'eus le bonheur d'entendre l'éloquent évêque de Bithma. Il parla du journalisme, et je recueillis soigneusement ses paroles. L'évêque du jour, que j'ai connu par l'intermédiaire d'un thème admirable qu'il eut commenté d'une admirable manière ; et, pendant une heure, l'auditoire fut captivé par cette diction facile et entraînante et ce tour ingénieux des idées qui distinguent Mgr de Bithma.

J'étais en sa sur le nord de la mer. Il cherche une pierre pour assise son Eglise et des ouvriers pour la construire. Une foule immense le suit, attirée par sa réputation et ses miracles. Toutes les foules sont avides de merveilleux et d'éloquence ; et celle qui se jette à l'entour de lui, le considère comme un Dieu. Elle l'entoure, elle le presse, elle encombre le rivage, et Jésus se voit obligé de monter dans une barque. Il y a deux barques à sa disposition : il choisit celle de Simon, qui s'appellera Pierre et s'éloignera un peu de la terre, il enseigne les peuples. Lorsqu'il a cessé de parler à la foule, il s'adresse à Simon : "Avance en pleine eau et jeteras vos filets pour pêcher." C'est l'épreuve de l'homme de foi. Simon a pêché toute la nuit sans rien prendre ; c'est son état d'être pêcheur ; et il n'y a pas de poissons, et, humainement parlant, il connaît mieux que Jésus qu'il va jeter inutilement ses filets. C'est alors que la foi du pêcheur d'hommes se relève : "Maitre, dit-il, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre ; mais sur ta parole je jeterai le filet."

La foi ne reste jamais sans récompense et Jésus récompense celle de Simon par un prodige : les filets sont tellement remplis de poissons qu'ils se rompent.

Après l'acte de la vie l'acte d'humilité. Simon, étonné, se jette aux pieds de Jésus : "Seigneur, retire-toi de moi, car je ne suis qu'un pêcheur." C'est l'humilité plongeant le genou devant la divinité qu'elle vient d'appréhender ! C'est l'homme confessant qu'il est pêcheur, et reconnaissant qu'à ce titre seul il est indigne de Dieu ; et Jésus lui dit : "Et toi, qui es-tu ?" et il comprend qu'entre Jésus et lui il y a un abîme infranchissable, le pêche !

Mais Jésus qui est venu pour sauver les pêcheurs le rassure et lui dit : "Vous serez désormais pêcheurs d'hommes." A l'instant, Simon et ses deux compagnons, Jacques et Jean, quittent tout, abandonnent tout et suivent Jésus-Christ.

L'Eglise est instituée. Que d'enseignements dans ce simple récit ! Mgr de Bithma commença par faire ressortir la simplicité de ce langage des livres saints, qu'il s'adressait aux grands et aux petits, aux ignorants comme aux savants, et qui est à la portée de tous. Quelle intelligence est assez faible pour ne pas comprendre cette belle narration de la pêche miraculeuse et de la vocation des apôtres ?

Jésus s'élève de la terre pour prêcher, parce qu'il faut s'isoler du monde pour enseigner sagement la sainte doctrine catholique. C'est la barque de Simon qui lui sert de tribune, parce que la mission de l'enseignement est donnée à la Chaire de Pierre et que du haut de cette Chaire que ses successeurs, les Souverains Pontifes, feront entendre au monde les paroles de la vérité !

Le monde moderne s'est fait une autre tribune du haut de laquelle il proclame son propre enseignement : c'est le journal. Il y a malheureusement plus de mauvais journaux que de bons, et il faut être en garde contre ces maîtres parfois aussi téméraires qu'ignorants.

Discourses savants habiles, mais superficiels, ils veulent paraître érudits, juger toutes les questions, trancher toutes les difficultés, et donner même des conseils à l'Eglise. S'il fallait les en croire, l'Eglise aurait des idées arriérées ; elle serait ennemie du vrai progrès, elle se ferait un tort immense en refusant de suivre la société moderne dans la voie des réformes et du développement. Le Pape, surtout, voudrait s'élever trop haut et attribuer un pouvoir trop grand. En le proclamant infallible, l'Eglise commettrait une grande imprudence, elle se ferait un tort immense en refusant de laisser le monde libre de croire ou de ne pas croire à ce dogme nouveau.

Voilà une petite partie des erreurs que ces messieurs impriment, et les lecteurs sont déçus. Ils ont été trompés. S'ils ont pu d'inspiration, ils s'imaginent tellement que tout ce qu'ils lisent dans leur journal est vrai, ils connaissent le rédacteur, qui passe pour un homme de talent et de probité, et ils ne peuvent croire mauvaise la nourriture qu'il leur distribue.

Quand le journaliste n'ose pas exprimer librement ses idées libérales, il recourt à l'expression des journaux étrangers, et le danger est encore plus grand. Le lecteur croit volontiers qu'un écrit publié à Paris, à Londres ou à Berlin doit avoir un génie pour lui-même, et il n'en peut soupçonner la fausseté.

C'est là que se défait le danger des journaux qui veulent entrer dans la barque de Pierre et lui servir de tribune. Ce mauvais journalisme n'a sa place le journalisme de notre temps, et si les bons journaux n'étaient pas là pour le tenir en échec, la société serait perdue. C'est la doctrine de la fausseté et de la base de l'Eglise catholique et c'est là, malheureusement, que le rôle du journaliste, c'est de répandre au loin les enseignements de Pierre.

Voilà le signe auquel les lecteurs doivent distinguer le bon journal du mauvais. Il est bon s'il défend ou enseigne les doctrines romaines, parce qu'alors ce n'est pas lui qui enseigne, mais Pierre dont il n'est que l'écho. Il est mauvais s'il attaque la Cour de Rome, s'il critique la grande institution de la Papauté et s'il prêche des réformes dans l'Eglise, sous prétexte de la mettre d'accord avec les institutions modernes.

Que l'écrivain soit habile tant que l'on voudra, qu'il vive à Québec ou à Montréal, à Paris ou ailleurs, si son journal n'est pas l'humaine véhicule des doctrines romaines, il est mauvais ; et le lecteur doit se dire : je ne puis pas le réfuter, mais je suis sûr qu'il enseigne l'erreur, parce qu'il ne parle pas le langage de Pierre.

La diphtérie commence à exercer de sérieux ravages à Lévis. Le couvent des Sœurs de la Charité a dû fermer ses portes. A l'Hôtel-Dieu une jeune fille du nom de Farrell, dont les parents demeurent près de Montréal, a succombé à la maladie, et les autorités du Grand-Tronc ont refusé de transporter le corps de la victime.

"LE DELINEATOR"

Les éditeurs de cette incomparable revue des modes viennent d'offrir au public leur dernier numéro de l'année 1895.

Ce numéro, désigné sous le nom de Christmas Number, et qu'on pourrait aussi à bon droit appeler Christmas Day, est le brillant couronnement de la série de 1895 de cette excellente publication.

Outre les articles relatifs à la confection des habits de la saison, les ménagères y trouveront sur l'art culinaire des renseignements et des enseignements qui leur seront de la plus grande utilité à l'occasion des dîners qu'elles seront appelées à donner pendant les "fêtes" et le carnaval.

Les jeunes y trouveront aussi de jolis contes de Noël.

Nombreuses et magnifiques illustrations. Prix du numéro 15 cts. Abonnement, un an \$1.00.

Adressez : THE DELINEATOR, Publishing Co., 33 Richmond St. West, Toronto, Can.

Funérailles de Mde Laliberté

Lundi ont eu lieu à Warwick les funérailles de Dame Julia Durant, épouse regrettée de M. Edouard H. Laliberté, N. P., député de Lotbinière à la Législature.

Les citoyens les plus marquants des comtés de Drummond et d'Arthabaska se sont fait un devoir d'accompagner à sa dernière demeure les restes mortels de cette femme de bien.

Une foule énorme et recueillie se pressait aux abords de la maison mortuaire lorsque le Révérend M. Pothier, curé de Warwick, accompagné de son clergé et de plusieurs prêtres étrangers y vint faire la levée du corps lundi matin.

Après cette cérémonie le cortège funéraire se mit en marche vers l'église paroissiale. Les porteurs des coins du poêle étaient M. H. Pepin, maire de Warwick ; M. le Dr Valcourt, M. L. Triganne et M. B. Charest.

Portaient le corps : MM. Georges Paradis, J.-B. Morin, Narc. Comeau, Philias Bourk, F.-X. Desrochers et Calixte Kérouac.

M. E. H. Laliberté, époux de la défunte, Edgar et Napole Laliberté, ses fils, le Dr Rinfret de Ste-Croix de Lotbinière, son beau-frère, et M. Paquin, de Deschambault, conduisaient le deuil.

Outre les citoyens de Warwick, on remarquait dans le cortège MM. J. E. Méthot, J. Lavergne, L.-P. Crépéau, E. Blondin, A. Poisson, L. Lavergne, C. Baril, S. Bourbeau, Bourbeau Rainville, d'Arthabaskaville, M. Octave Bourbeau, J. N. Poirier, Dr Dionne, L. S. Hamel, de St-Caron Victoriaville ; M. le notaire Lemieux, de Ste-Clotilde.

M. C. Hébert, F. V. Lessard, Dr Cloutier et C. Walsh, de Tingwick.

M. le notaire Tremblay, George Olivier, M. Dubé, de St-Agapit, J. B. Lambert, Barthélémy Lambert, de St-Apollinaire, J. O. Filteau, J. H. Patry, de Québec, Dr de la Chevrolière, Lotbinière, J. E. Girouard, M. P. P. de Drummondville, Ferdinand Beaudet, Blandford, etc. etc.

La messe a été chantée par le révérend O. I. Mathieu, directeur du séminaire de Québec, ci-devant professeur des deux MM. Laliberté, jrs.

Les révérends MM. Melançon, d'Arthabaskaville et Boisvert, de Warwick, agissaient comme diacre et sous-diacre.

Pendant la messe, Mde Henri Laurier chanta les adieux de Schubert ; M. le Dr Blondin, le "Jesu Salvator mundi" ; M. Dubois, le "Miserere" ; et M. Desrochers, un "De profundis."

Entre la messe et l'absoute, qui fut faite par le révérend M. Caron, de Kingsey Falls, M. Desrocher chanta le cantique : "La cloche sonne."

Melle Hélène Beauchemin, nièce de M. le curé Pothier, tenait l'orgue, et s'est acquittée de sa tâche avec le talent qu'on lui connaît.

On remarquait au cheeur les révérends MM. J. E. Laliberté de Ste-Marguerite, Dorchester, beau-frère de la défunte, M. Jutras, curé de Tingwick, Lafond, curé de Ste-Elizabeth, etc., etc.

On envoya des lettres et télégrammes exprimant leurs regrets de ne pouvoir assister aux funérailles : Mgr Laflamme, l'hon. H. G. Joly, de Lotbinière, l'hon. L. P. Pelletier, l'hon. N. C. Cormier, l'hon. S. Marchand, MM. Chs Fitzpatrick, M. P. P., Dr M. Guay, M. P., Girard, M. P. P., G. W. Stephens, M. P. P., Félix Labray, M. P. P., Trotter et Geo. Fuchs, de Montréal, M. les héritiers Gagnon, de Québec, et autres.

La famille Laliberté a reçu, dans son malheur, de nombreux témoignages de sympathie : lettres, télégrammes, tributs floraux et bouquets spirituels.

Parmi les tributs floraux et les bouquets spirituels on remarque ceux de la famille Cannon, Québec, de M. et Mde D. O. Bourbeau, de M. et Mde Adolphe Poisson, et M. Mde Louis Lavergne, des Etudiants en Droit, de Québec, de la famille Rainville, du Dr et Mde Valcourt, de M. de M. et Mde B. Charest, de Melles Lord et Beauchemin, Warwick, de M. et Mde Victor Gladu, M. P. P., une croix en fleurs naturelles, de l'hon. M. Marchand, chef de l'opposition, et des membres de l'opposition, une superbe couronne, de M. et Mde J. O. Filteau, Québec, une couronne en fleurs naturelles, de M. et Mde H. Pepin, Warwick, une couronne, de M. et Mde A. Beaudet, une croix en cire, du Dr Genest, de MM. Oscar Pepin, et Thomas Labourière, etc. ; etc.

INCENDIE A PRINCEVILLE

Dans la nuit de mardi à mercredi le feu s'est déclaré dans la maison de M. le Dr. Brassard, du village de Princeville, Stanfold.

En un clin d'œil toute la population de la localité fut sur pied. Malgré le dévonement et les efforts réunis des citoyens, trois blocs furent entièrement consumés avant que l'élément destructeur put être maîtrisé : la maison de M. le Dr P. A. Brassard, celle de madame veuve Proulx, où était tenu le bureau central du téléphone, et le magasin de M. Thos. Mailhot.

On a eu toutes les peines du monde à sauver les résidences de M. G. P. Nadeau et de M. Joseph Baril.

L'activité et le dévouement des citoyens en cette circonstance ont certainement évité à la partie du village appelée la "Haute-Ville", une destruction complète.

Les meubles, valeurs et marchandises que contenaient les maisons et le magasin détruits ont pu être sauvés. Chez M. le Dr. Brassard et chez M. Mailhot les perles sont en partie couvertes par les assurances. Malheureusement madame Proulx n'avait pas d'assurance, et a subi une perte totale.

M. Richard White, de la Gazette de Montréal, poursuit le Cultivateur pour libelle.

Notes locales

Les entrepreneurs, ouvriers et mécaniciens voudront bien consulter l'annonce publiée ailleurs sous le titre de Grand avantage. Ils y trouveront leur profit.

Le Grand-Tronc annonce des excursions à taux réduits pour les fêtes.

La cour du magistrat de district a siégé mercredi.

A l'ouverture de la séance, le président du tribunal, M. le magistrat Desilets, a fait un bel éloge de feu M. L. Rainville.

M. George Lemire, de Drummondville, était en ce village hier.

MERCI :—Madame Rainville remercie la société St-Jean-Baptiste de Victoriaville, pour son empressément à lui faire parvenir le montant qui lui revenait, dans cette société, par la mort de son mari.

Mercredi, le 18 courant, aura lieu l'élection des directeurs de la Société d'Agriculture du comté d'Arthabaska. La séance sera ouverte au bureau de la société à 10 hrs a. m.

De la semence de 3 lbs d'avoine de la Ferme Expérimentale, M. Onésime Boisland, de St-Norbert, en a récolté 66 lbs.

Melle Girouard, titulaire de l'école du rang de cette paroisse appelé Chicago, a suspendu ses classes pour cause de maladie.

On nous informe que M. Narcisse Beaudry, de Trois-Rivières, qui était en ce village cette semaine, doit prochainement ouvrir un magasin de fer à Victoriaville.

La lune va se trouver dans son plein deux fois pendant le mois de décembre. S'il faut en croire les astronomes, c'est la première fois que pareille chose se produit depuis 1800.

Nous avons eu cette semaine la visite de notre ami M. Paul Valois, de St-Cyrille.

Le Révd. O. E. Mathieu, directeur du Séminaire de Québec, était de passage en ce village lundi dernier.

De passage cette semaine : Samuel de Champlain Ecr. et le Dr. Noël de St-Ferdinand d'Halifax, J. Demers, Ecr. avocat Montréal.

Ont été élus directeurs du Cercle agricole de St-Christophe, mercredi dernier. MM. Solime Bourbeau, Ignace Croteau, Pierre Denau, Antonio Houle, Joseph Verville, Moïse Laroche et Ls. Blanchet.

Les membres du cercle ont accepté avec regret la résignation de M. J. N. Gastonguay, arpenteur, comme secrétaire de l'association.

C'est à raison de son prochain départ pour Québec, où il doit aller résider avec sa famille, que M. Gastonguay a donné sa démission.

DÉCÈS

En ce village, le 12 courant, madame Cyrien Nadeau, née Emelie Coulombe.

La défunte était née à Victoriaville il y a 53 ans. Elle laisse pour deuil sa perte, un époux et dix enfants.

Les funérailles auront lieu demain, samedi, à 74 heures a. m.

A St-Christophe, le 12 courant, madame Octave Blanchet, née Daride Martel.

Les obsèques ont lieu le 14 courant, à 84 hrs.

Cent huit bâtiments de tous genres sont actuellement en hivernement dans le port de Sorel. Sur ce nombre il y en a 28 sur les chantiers.

—Montréal compte aujourd'hui 800 fils du Céleste Empire et 200 officines où ils exercent le métier de blanchis-seurs.

Un avocat à son huissier : Avez-vous signifié l'action de M. X ?

—Oui Monsieur.

—Que vous a-t-il répondu ?

—Il m'a dit d'aller au diable

—Et alors ?

—Alors je suis venu vous trouver.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC District d'Arthabaska No 287. OCTAVE BEAUCHEMIN, du canton de Warwick, forgeron. Demander XAVIER TALBOT, ci-devant de Tingwick, actuellement absent de cette Provin. Défendeur. Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les deux mois. Arthabaskaville, 11 décembre 1895.

HENRI LAURIER, G. C. C.

J. E. Méthot, Avt. du Demd.

Grand avantage !

Chance rare !

Les criminels du jour

Le ministre de la justice refuse d'accorder le recours en grâce de Shortis. La loi devra suivre son cours et le 3 janvier prochain le meurtrier de Valleyfield paiera sa dette à la société.

M. le curé Lussier a dit sa messe dans la prison, samedi. Shortis y a assisté pieusement; mais il semble toujours indifférent sur le sort qui l'attend.

Madame Shortis est repartie de nouveau pour Ottawa.

Le second procès de Napoléon Demers, accusé du meurtre de sa femme se poursuit actuellement en cour d'assises à Montréal.

La cause a été appelée lundi. La couronne fera entendre trente-huit témoins; la défense une quarantaine. L'avocat de la défense a pu, après beaucoup de difficultés cependant, obtenir de la couronne que le jury fut entièrement composé de Canadiens-français.

Le juré été choisi mardi. Le choix a été long et difficile. On en a épuisé la liste, et plusieurs d'entre eux ont été examinés deux fois.

On se rappelle que le premier jury appelé à se prononcer sur le cas de Demers n'a pu s'entendre: de là la nécessité de ce second procès.

M. Odilon Desmarais, de St-Hyacinthe, assisté de M. Maréchal, de Montréal, comme conseil, défend l'accusé.

Mercredi, dans la cour de la prison de St-Paul, Minn; a été exécuté Harry Hayward.

Hayward avait lâchement fait assassiner, dans la nuit du 3 décembre 1894, par C. A. Blixt, une jolie modiste du nom de Catherine Gung.

Pour perpétrer son crime, l'assassin avait entraîné Melle Gung hors la ville, sous prétexte de faire une promenade.

En récompense de son forfait Hayward lui avait promis et remis \$2000; mais le malheureux Blixt fut bientôt pris de remords et pour soulager sa conscience dévoila tout.

De là l'arrestation et la condamnation de Hayward.

Le but de ce dernier en faisant assassiner Melle Gung était d'encaisser le montant d'une police d'assurance de \$10,000, que la pauvre victime avait eu la témérité de passer au nom de Hayward.

Le frère du condamné a aussi déclaré qu'il avait été sollicité par lui pour assassiner la jeune fille.

Sur l'échafaud Hayward a fait des aveux complets et a adressé avec sang-froid la parole à la foule.

La nuit précédente il avait déclaré au médecin de la prison que le gilet allait recevoir un des plus grands criminels du siècle.

Hayward est mort comme il a vécu, sans foi: jusqu'au dernier instant il a refusé les secours qui lui offraient les prêtres et les ministres protestants.

Blixt, l'instrument de Hayward, est au pénitencier pour sa vie.

Les frères Hyams se sont sauvés une fois de la potence, mais il leur en a coûté.

Leur jeune frère a dépensé \$78,000 à cette effet, et, de plus, il vient de déposer \$15,000 pour sauver ses aînés de l'accusation de faux qui pèse maintenant contre eux.

Les compagnies d'assurance intéressées dans cette affaire se sont piquées au jeu et ont offert au gouvernement de payer tous les frais qu'il pourrait encourir en poursuivant ceux qui assurent les gens pour les tuer ensuite et toucher le prix des assurances.

Correspondance

NOTE DE LA RÉDACTION.—Nous ne prenons en aucune manière la responsabilité des écrits publiés dans nos colonnes sous un nom responsable.

Plessisville, 9 décembre 1895.

Monsieur le Rédacteur,

Plusieurs de vos lecteurs de Plessisville me demandent pourquoi je ne continue pas dans les colonnes de votre intéressant journal la publication de la correspondance concernant nos affaires municipales. D'abord il y a beaucoup à écrire sur ce sujet, et cela des faits et gestes de certains grands hommes y compris, qui n'ont pas craint de lancer ses foudres, peu dangereuses d'ailleurs, contre des citoyens qui peuvent aisément soutenir la comparaison avec lui.

Voici: en traitant de ces hommes comme il le mérite, plusieurs de ses proches qui sont en communauté d'idées avec nous se seraient sentis humiliés; et conséquemment j'ai cru devoir, par délicatesse, discontinuer mes correspondances.

Une autre raison qui m'a déterminé à agir ainsi est que depuis que j'ai invité le personnage en question à entrer en danse, j'ai été pris d'un sentiment de profonde pitié en me trouvant face à face avec un homme aussi pusillanime.

En effet, dès que mon homme eut compris qu'il était un peu exposé en qualifiant d'homme de rien des citoyens très respectables, il entonna aussitôt un autre air, sur le ton larvinaire qu'il lui sied si bien, et alla même chanter dans les maisons des municipalités voisines, avec l'espoir qu'on ne ferait pas de son chagrin et que je ne le laisserais toucher.

Il m'a même cru bon de se faire accompagner d'un de nos gros bonnets qui aurait fait à qui de droit la défense suivante: "Cette motion la passe-t-elle, messieurs?"

Mais voilà maintenant, M. le Rédacteur, qu'un correspondant qui signe XX, veut attiser le feu qui s'est allumé. Il ne croit pas devoir signer son nom (par modestie, sans doute). Mais il croit devoir me dire dans l'Union des Cantons de l'Est que je suis assez connu pour me dispenser de signer mon nom. Peut-il avouer plus bêtement, et plus naïvement qu'il ne signe pas lui-même parce qu'il est trop connu?

Enfin XX veut recommencer le jeu, car il est né écrivain, et il mourra bouillonnant. Je crois qu'il a déjà à l'étude plusieurs ouvrages qu'il publiera bientôt et qui n'auront pas besoin de sa signature pour leur donner de la vogue.

Il est fort probable que j'aurai l'occasion, à titre de libraire, d'offrir ces magnifiques ouvrages en vente; et quoique l'auteur signe XX l'exhibera dans une de mes vitrines, en temps de Noël et du Jour de l'An, un magnifique portrait de l'auteur fait alors qu'il était au collège et qu'il avait l'âge tendre de 16 ans.

Il n'avait que deux années d'un cours commercial, que déjà il se mettait à l'œuvre et aspirait à devenir auteur en littérature. Il se livre à un travail excessif si bien que ses parents, et surtout les instituteurs, et le frère aîné, ont dû abandonner son projet, mais il avait cela dans le sang et la nature prit le dessus.

Maintenant, M. le Rédacteur, permettez-moi de répondre au correspondant XX qui comprend que nous le reconnaissons à ce si-

gne, vu que les contribuables le souffrent aussi difficilement que s'ils avaient deux croix à supporter.

Le correspondant en question injurie les contribuables qui ont traité devant les tribunaux M. Geo. Bertrand, qui heureusement n'est retiré avec avantage, et il traite de mécontents ceux qui accusaient M. Bertrand, conseiller, d'avoir profité de sa position de conseiller pour le favoriser; mais ce n'est pas du tout cela, XX, radote certainement, et je vais le lui prouver tout de suite, s'il veut bien suivre, un instant, mon raisonnement.

M. Geo. Bertrand, conseiller, a voté en faveur d'une résolution engageant l'un de ses confrères, conseiller, moyennant rémunération, comme surveillant des travaux à faire à la halle: VOILA LA PREMIÈRE FAUTE.

Le même conseiller, après avoir fait, refuse de payer à son confrère le montant demandé, donnant pour raison que la loi ne lui permettait pas. A une session subséquente, le conseiller en question, M. Bertrand, refuse de payer le salaire de l'ouvrier à la somme demandée, et fait lire par le secrétaire l'article de la loi municipale qui interdisait le droit de voter aucune somme d'argent à un conseiller.

Mais M. le conseiller Bertrand a été encore plus loin. Il s'est fait lire une lettre des avocats de la corporation de Plessisville, MM. Laurier, Lavergne & Côté, informant MM. les conseillers qu'ils n'avaient aucun droit de voter aucune somme d'argent, au profit d'un conseiller, et cependant à une autre session, il vota le montant de \$25.00 à son confrère. Que penser de ce changement d'opinion? Mais ce n'est pas tout. Non seulement M. le conseiller Bertrand engage un conseiller pour surveiller les travaux publics et refuse de le payer après informations prises des avocats de la municipalité et après avoir entendu la lecture de l'article de la loi, (qui est très explicite sur ce sujet); mais il revient sur sa décision, vote le montant de \$25.00 à son confrère et lorsque je demande la démission du conseiller qui a reçu le montant, M. Geo. Bertrand vote la démission du conseiller en question disant qu'il n'avait pas le droit de toucher ce montant.

Comment trouvez-vous cela, M. le Rédacteur?

Alors les contribuables, parmi lesquels nous comptons des vieux citoyens comme MM. Cyrille Laurendeau, Zéphirin Bertrand, etc., etc., justement indignés font une sortie violente contre le conseiller Bertrand et M. Cyrille Laurendeau menace de poursuivre, le conseiller, si ce dernier paie la somme votée au conseiller engagé comme surveillant des travaux publics. D'autres contribuables ont eu peur, sage de ne pas poursuivre le conseiller, mais de demander la démission du conseiller qui s'est voté la somme d'argent pour travaux d'entretien accomplis, sauf à protester en séance contre le droit de siéger du conseiller Bertrand, qui avait changé d'opinion un peu plus souvent qu'un tonnerre.

M. Bertrand a décidé de siéger quand même; et voilà comment il se fait qu'il a été servi d'un Quo Warranto pour avoir reçu de l'argent en échange du bois livré par lui à la municipalité, car M. Bertrand ne donnant aucune explication de sa conduite a laissé douter qu'il avait changé d'opinion, vu qu'il n'était plus indépendant après avoir reçu lui-même une somme d'argent.

Maintenant, M. le Rédacteur, que XX me dise si je fausse la vérité en publiant sous ma signature que M. le conseiller Bertrand a voté la nomination de l'un de ses confrères à un poste payant, qu'il a refusé de lui voter la somme demandée, se basant sur la loi qui ne lui permettait pas, et que plus tard il lui vota la somme, et pour en finir, vota sa démission pour avoir reçu tel argent. Quand il aura expliqué ces faits et justifié le conseiller Bertrand de sa conduite, je serai prêt à lui livrer les armes, et à condamner ceux-là même qui l'accusent. En attendant qu'il doive déclarer que puisque XX veut recommencer la guerre, nous allons avoir l'occasion d'étudier la question sous un autre jour et que, cette fois, les tribunaux auront les preuves à l'appui.

Bien à vous,

M. le Rédacteur,

GEO. BELLEAU.

Dans les Bois-Francis

Ham-Nord

—Ont été élus directeurs du Cercle Agricole de cette paroisse pour l'année 1896: MM. Ls Bernier, Damase Côté, Alphonse Blais, L. T. Blais, Jean Lajeunesse, Pierre Comtois et Joseph Picard.

NAISSANCES.—Cette semaine, Madame Luc Juneau, un fils.

Madame Croteau, un fils.

Drummondville

—Le trente de novembre dernier a eu lieu une grande réunion des Forestiers. Le soir, banquet et réception à la salle Hébert. Chargé de la préparation et des détails du souper, M. le propriétaire du populaire hôtel, "Grand Central", s'est acquitté de sa tâche de manière à mériter les félicitations de tout le monde.

L'organisateur du banquet était M. A. Girard, comptable du D. C. R'y; qui doit être fier du succès qu'il a remporté.

Vers les 10 hrs du soir a eu lieu une splendide procession aux flambeaux.

Somme toute, la fête et les démonstrations ont été des plus brillantes; aussi les quelques cent cinquante invités qui y ont pris part en gardent-ils le meilleur souvenir.

Un de nos amis et ex-concubines, M. Pierre Lalonde, vient de décaler à Saint-Germaine-le-Grand. Le défunt a rendu le dernier soupir au milieu de sa famille. Il laisse une épouse en pleurs et dix-sept enfants. Nos plus profondes sympathies.

—Les journaux quotidiens publient toute une histoire à sensation relativement à la cavalcade de bohémien, la semaine dernière, à bivaquons dans un bois, à cinq milles d'ici.

D'après ce récit, les vagabonds auraient levé et ensuite traînés à leur remorque jusqu'à une petite fille appartenant à une dame Leonard, de Boston.

Une visite au camp des pauvres diables, où règne la plus grande misère, a convaincu les autorités que la petite fille en question n'est autre que le fils de l'une des bohémiennes.

La police peut donc dormir tranquille.

La "bande" composée de 10 hommes, sept femmes et quinze enfants, a levé le camp samedi et a pris la direction des Etats-Unis, à la recherche, sans doute, d'un climat moins rigoureux. Ces vagabonds parlent presque toutes les langues, et prétendent avoir mené cette vie errante pendant six ans en Europe et être arrivés à Québec en octobre dernier.

En tout cas nous sommes heureux d'en être débarrassés.

Plessisville

—Une élection de marguillier a eu lieu dimanche le 1er décembre.

Nous avons craint pendant quelques jours que les citoyens ne fussent appelés à voter, car M. le marguillier sortant de charge, après avoir proposé M. Geoffroi Bertrand, a vu son choix "révisé" par l'honorable M. Côté, conseiller, qui, après avoir proposé M. Théodore Lavoie en opposition.

M. le conseiller Légalist avait mal calculé son affaire, car devant la popularité de M. Bertrand et l'enthousiasme créé par le bon position du marguillier sortant de charge, M. Lacroix, il dut baisser pavillon et se retirer piteusement.

Si notre conseiller Légalist (fin de siècle) n'a pas plus d'influence au conseil de la nation qu'à Somerset, a bas le Conseil Légalist!

GEO. BELLEAU.

Lac-Mégantic

Nous empruntons à un confrère la nouvelle suivante:

L'on mande de Mégantic que certains chasseurs américains ont entrepris de dépeupler les forêts de tout le gibier qui peut se montrer à leur vue. Ce n'est plus un amusement que ces Nemrods se paient, c'est un massacre organisé au grand préjudice de notre pays.

L'on rapporte que, il y a quelque temps,

des chasseurs américains ont abattu dans l'espace de deux semaines au-delà de 600 cerfs, caribous et autres, et qu'il les ont expédiés sur les marchés de New-York et d'Angleterre.

Une telle boucherie n'est pas tolérable; pas plus que la destruction du petit poisson. Il est du reste contraire à la loi d'expédier des produits de chasse en dehors du Canada et il devient urgent de ne plus laisser la loi lettre morte, sinon nos forêts seront dépeuplées avant peu.

Sherbrooke

—Le 30 novembre dernier Sa Grandeur Mgr. Paul Laroque célébrait le deuxième anniversaire de sa consécration épiscopale.

A cette occasion il y a eu, la veille, soirée dramatique au séminaire de cette ville.

Les élèves ont interprété avec talent le drame "Les Pirates Rouges".

M. l'abbé L. Castonguay, vicaire à Magog, est nommé curé de la paroisse de Eastman.

—Nous espérons avoir bientôt notre chemin de fer électrique.

Un M. Robert Hamilton, de Québec, vient d'offrir à l'Université Bishop, de Lennoxville, la jolie somme de \$20,000.

Le donateur a cependant mis certaines conditions qui ont été acceptées par les autorités du Bishop.

—La propriété de M. J. T. L. Archambault N. P. sera vendue par le shérif le 20 du courant.

—Nous avons appris avec plaisir que, se rendant à la demande des justiciables du district de St-François, l'honorable procureur-général Casgrin a présenté lundi à la Législature un projet de loi autorisant la nomination d'un juge additionnel de la cour supérieure. L'opinion publique, dit le Progrès de l'Est, désigne déjà M. L. E. Panetier, C. R. et député de Sherbrooke la chambre locale, au choix du gouvernement.

Magog

—Un vieillard du nom de Joseph Boudreau qui vient de célébrer son 72e anniversaire a vu sur un journal américain que sa fille, Mina Boudreau, demeurant aux Etats-Unis, avait gagné \$15,000 à une loterie. Il attend de sa fille la confirmation de la bonne nouvelle.

L'Avenir

—Les élections des directeurs de notre cercle agricole ont eu lieu mercredi: les MM. suivants ont été élus: O. Boivert, O. Binney, J. P. Lecomte, J. B. Blanchet, A. Charpentier, M. Fontaine, et P. Laprade.

—Cette troupe de gipsies dont les journaux ont dernièrement parlé a passé ici mardi dernier.

On se sent involontairement pris de pitié en face de tant de misère. Il y avait dans une seule voiture une dizaine d'enfants à moitié vêtus et nuds. Les femmes portaient sur leur dos leurs bébés enroulés dans des sacs.

Je ne comprends pas comment ces enfants ne sont pas gelés. Ils se disent tous catholiques.

—M. John Hardy, autrefois agent à la station de South-Durham, et à présent résident à L'Avenir a eu ces jours derniers une attaque d'apoplexie. Il est tombé le visage sur le poêle et s'est coupé une couple d'artères du nez. On assure qu'en moins d'une heure il serait mort si on n'avait pu coudre cette plaie et arrêter l'écoulement du sang.

Véca.

Richmond

—Le Bell Telephone reliera bientôt Richmond à St-Hyacinthe, passant par Durham, Acton, Upton, St-Libaire et Châteaufort. La ligne sera rendue à St-Hyacinthe dans quelques jours.

Les citoyens de Québec font actuellement d'immenses préparatifs pour le carnaval.

On estime que ces fêtes attireront dans la vieille capitale au moins 500,000 étrangers.

A table d'hôte. Grosbinet roule des yeux comme s'il cherchait quelque chose.

Vous désirez des...? dit son voisin.—Des cornichons, monsieur.

Je voyais bien que vous n'étiez pas dans votre assiette.

Elle—Il y a des hommes qui font de bons maris.

Lui—Je crois bien. Je n'ai jamais entendu dire qu'une femme puisse en faire un.

ON DEMANDE une bonne vache à lait pour l'hiver. S'adresser à M. E. Crépeau, avocat.

PHILEAS BLANCHET

MARCHAND-SELLIER

Tient constamment à votre disposition des harnais de toutes sortes.

Entrez voir

l'assortiment de M. Blanchet et essayez ses marchandises.

C'est si gracieux un cheval bien harnaché, et c'est si rare qu'on puisse trouver un harnais solide et luxueux au prix qu'en vend M. Blanchet.

Harnais de \$9 en montant

Harnais réparés ou faits sur commande et garantis.

Soin, promptitude, prix mo-

dérés.

En face de chez M. J.-B. Ouellet

ARTHABASKAVILL

Toutes les meres

désirent que leurs enfants soient forts et pleins de santé. Tous les médecins s'accordent à dire que les costumes

"HEALTH BRAND"

procurent plus facilement ces avantages que n'importe quel autre costume et n'importe quelle autre chose.

Lady Aberdeen nous écrit des choses très favorables relativement au Health Brand.

Demandez à votre marchand qu'il vous montre ces marchandises. Vous n'en achèterez jamais d'autres après les avoir vues.

THE MONTREAL SILK MILLS Co, (Limited) MONTREAL.



BIERE ET PORTER

—DE—
JOHN LABATT, London, Ont.

LES MEILLEURS BREUVAGES.



H. H. GUAY
VICTORIAVILLE

SEUL AGENT POUR LES DISTRICTS AVOISINANTS.

M. GUAY tient aussi un assortiment considérable de LIQUEURS et D'ÉPICERIES à des PRIX POPULAIRES.

EN GROS ET EN DETAIL.

Véca.

Richmond

Les citoyens de Québec font actuellement d'immenses préparatifs pour le carnaval.

On estime que ces fêtes attireront dans la vieille capitale au moins 500,000 étrangers.

A table d'hôte. Grosbinet roule des yeux comme s'il cherchait quelque chose.

Vous désirez des...? dit son voisin.—Des cornichons, monsieur.

Je voyais bien que vous n'étiez pas dans votre assiette.

Elle—Il y a des hommes qui font de bons maris.

Lui—Je crois bien. Je n'ai jamais entendu dire qu'une femme puisse en faire un.

ON DEMANDE une bonne vache à lait pour l'hiver. S'adresser à M. E. Crépeau, avocat.

PHILEAS BLANCHET

MARCHAND-SELLIER

Tient constamment à votre disposition des harnais de toutes sortes.

Entrez voir

l'assortiment de M. Blanchet et essayez ses marchandises.

C'est si gracieux un cheval bien harnaché, et c'est si rare qu'on puisse trouver un harnais solide et luxueux au prix qu'en vend M. Blanchet.

Harnais de \$9 en montant

Harnais réparés ou faits sur commande et garantis.

Soin, promptitude, prix mo-

dérés.

En face de chez M. J.-B. Ouellet

ARTHABASKAVILL

Toutes les meres

désirent que leurs enfants soient forts et pleins de santé. Tous les médecins s'accordent à dire que les costumes

"HEALTH BRAND"

procurent plus facilement ces avantages que n'importe quel autre costume et n'importe quelle autre chose.

Lady Aberdeen nous écrit des choses très favorables relativement au Health Brand.

Demandez à votre marchand qu'il vous montre ces marchandises. Vous n'en achèterez jamais d'autres après les avoir vues.

THE MONTREAL SILK MILLS Co, (Limited) MONTREAL.

BIERE ET PORTER

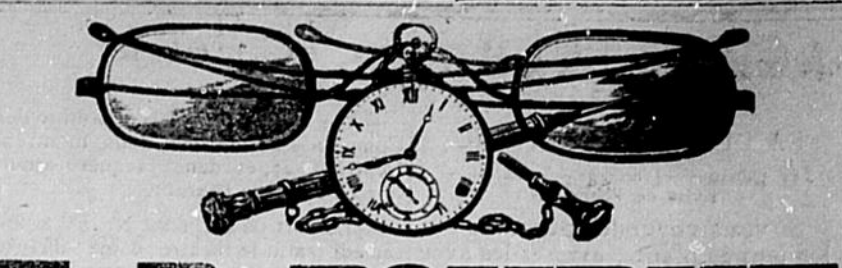
—DE—
JOHN LABATT, London, Ont.

LES MEILLEURS BREUVAGES.

Ont obtenu la plus HAUTE RÉCOMPENSE sur ce continent à l'Exposition Universelle de Chicago, 1893, et une Médaille D'OR à l'Exposition de la Mi-Hiver, San Francisco, Cal., 1894.

Surpassent, sous tous rapports, tous les concurrents du Canada et des Etats-Unis, et ont obtenu HUIT AUTRES MÉDAILLES en Or, en Argent et en Bronze, aux Grands Expositions Universelles.

FAVORITE 50



H. R. BOURKE
HORLOGER-BIJOUTIER

VICTORIAVILLE

(PORTE VOISINE DE L'ACADEMIE COMMERCIALE)

Ayant acquis une profonde connaissance de son art, M. Bourke est en mesure d'exécuter promptement et à bon marché, les travaux les plus difficiles de l'orfèvrerie.

Une visite est sollicitée.

31 mai 95.—3m

Cigares! Cigares!

—MANUFACTURÉS PAR—

MAHEU & DUFRESNE,

VICTORIAVILLE.

FAVORITE 50

Demandez le

Caledonian

Cigare de 5cts

FAVORITE 50

FAVORITE 50

FAVORITE 50

FAVORITE 50

FAVORITE 50

FAVORITE 50

FAVORITE 50

AGRICULTURE

LA CULTURE DU TABAC.

Les puceron — L'arrosage. — Le terrain. — Effets de l'humidité.

Si vous voyez des pucerons sur les jeunes plants, arrosez-les avec un peu d'ellébore blanc ou de vert de Paris dans de l'eau ou saupoudrez-les avec de la suie ou avec des cendres et du sel fin bien mélangés. Le même moyen est bon sur le champ. C'est la suie qui est le meilleur remède.

On transplante le tabac dans le mois de juin. On choisit de préférence un temps humide. Les premiers jours on recouvre la plante d'une feuille de rapace, ou d'une petite boîte d'écorce de bouleau. On peut conserver ces boîtes d'une année à l'autre. Avec des plants bien garnis de racines et par un temps humide, cette précaution n'est pas nécessaire.

Si, en faisant la transplantation du tabac, vous avez la précaution d'entourer chaque plant d'une bande de papier d'un pouce de large, et de faire en sorte que la plus grande partie de cette bande sorte de terre, vous mettez vos jeunes plants à l'abri des attaques d'un insecte rampant dont j'ignore le nom scientifique. La bande de papier est un obstacle qui l'arrête car il ne fait que ramper à la surface du sol.

Quand le tabac est sur le champ, n'arrosez que dans le cas d'absolue nécessité. J'ai rencontré à St-Irénée le propriétaire d'un magnifique champ de tabac. Il avait coutume de bien réuser dans cette culture, et il n'arrosait jamais. Si toutefois, vous croyez l'arrosage nécessaire, prenez de l'eau qui a un peu vieilli et mettez-y une pellette de cendres et un peu d'urine. Avec de l'eau de puits fraîche et froide on fait plus de dommage que de bien.

Le tabac n'est pas aussi difficile qu'on le prétend sur le choix du terrain. Mais la terre doit être convenablement égoutée (c'est le point le plus important), et travaillée profondément, car il faut lui donner toute la facilité possible pour étendre ses longues et nombreuses racines. Parlez à n'importe quel vrai planteur de tabac et il vous dira que le tabac réussit dans tous les terrains qu'on prépare convenablement pour sa culture. Je suis loin de prétendre que la nature du sol n'influe pas sur la qualité du produit; je sais bien que c'est le contraire; mais on se trompe très souvent lorsqu'on dit que tel terrain est impropre à cette culture.

Sans doute, le tabac aime une terre de jardin, ayant toutes les bonnes qualités possibles et pas de défauts, mais toutes les plantes en sont là.

Plus la terre est riche, plus le rendement est considérable, toutes autres choses égales, mais tout cela n'est rien de bien nouveau. Ramasser beaucoup de tabac, n'est pas plus difficile que de récolter en abondance des betteraves ou du blé d'Inde, mais récolter de bon tabac, voilà la grande question et nous dirigerons surtout notre attention de ce côté-là.

Les circonstances qui influent d'une manière ou d'une autre sur la qualité du tabac sont principalement les suivantes :

Si le sous-sol ne laisse pas pénétrer l'eau et qu'il survienne des pluies abondantes, le tabac souffre de l'humidité. Pour éviter cet inconvénient propre aux terres dures remuez le sol profondément l'automne précédent, soit en y faisant un labour de défonce, soit en ameublissant de nouveau le printemps.

De fumier froid, lent, humide tel que la bouse de vache, a aussi un mauvais effet sur la qualité du tabac. Employez des engrais vifs, chauds, tels que l'engrais humain mélangé avec d'autres substances, de la fiente de volailles, du fumier de mouton. Les composts sont toujours préférables aux fumiers non préparés.

Les engrais minéraux — les cendres, les phosphates, le plâtre, la chaux, le sel — ont un très bon effet sur la qualité du tabac, et servent en même temps à détruire les insectes. Ce sont des stimulants précieux. Ils activent la végétation du tabac et le font mûrir plus vite et plus parfaitement. On peut mettre les cendres lessivées ou la chaux l'automne précédent. On n'en terre jamais profondément les engrais minéraux. Au moyen de la herse ou du râteau on les mélange avec la terre de la surface.

Il est bon de mélanger du plâtre, du sel, et de la terre prise à la surface du sol au fumier qu'on veut mettre sur le champ qu'on prépare pour le tabac. Ce mélange agit très bien.

Les terres froides et grasses donnent un tabac de qualité inférieure. Il faut les amender en y charroyant quelques voyages de sable ou de terre séchée, ou les deux, ce qui vaut encore mieux.

A suivre

Ça et là

— Les élections pour la Chambre des Communes auront lieu dans le comté de Centre, le 27, et dans Jacques-Cartier, le 30 décembre courant.

— Le port de Halifax, N. E. a été samedi matin le théâtre d'une affreuse tempête au cours de laquelle une douzaine de vaisseaux se sont échoués ça et là. Pas de pertes de vie heureusement.

— Le 5 courant, les autorités douanières ont trouvé dans une cachette à St-Jean, Ile d'Orléans, quarante gros barils de whiskey de contrebande, provenant des Iles St-Pierre et Miquelon. Cette saisié représente une valeur de \$4 à 5000. On rapporte que les propriétaires sont connus.

— Ça va mal dans la chevalerie du Travail. A New-York 2000 couturiers viennent d'abandonner l'ordre. A Baltimore et à St-Louis des centaines d'ouvriers ont fait la même chose. On n'est pas satisfait de l'administration du successeur du grand maître Powderby, M. Sovereign.

— Le Manitoba, l'organe de nos compatriotes de l'Ouest, est entré dans sa vingt-cinquième année. Notre confrère de Saint-Boniface fait preuve d'une vitalité extraordinaire, qui semble grandir à mesure que les obstacles et les difficultés s'amoncellent autour de lui. Nos compliments et nos souhaits les plus sympathiques au Manitoba.

— Samedi matin, à Biddeford, Me; un charpentier du nom de Huud, âgé de 73 ans a été trouvé assassiné. Le veillard demeurait avec sa femme et son fils Fred âgé de 23 ans. Fred, qui était télégraphiste, chômaït depuis quelque temps et paraissait ne pas être dans son état normal, dit sa mère. Les perquisitions faites par la police ont amené la découverte d'une hachette couverte de sang et cachée sur le dessus d'un réservoir.

— Un enfant monstrueux est né, il y a quelques jours, dans un petit village du Mexique. Il avait une bouche, pas de nez, les oreilles normales et les yeux sur le dessus de la tête.

— Les indiens regardent la naissance de ce monstre comme un présage. L'enfant est mort presque aussitôt après sa naissance. On a envoyé sa tête au musée de la faculté de médecine de la capitale du Mexique.

— L'église du petit village Belcel, près de Montréal, est devenue la proie des flammes, samedi matin. La cause de l'incendie est attribuée à l'explosion d'une lampe qui brûlait devant un des autels.

— On évalue les pertes à \$25,000. Il y a quelques années, M. le curé Gravel avait fait faire à l'église des réparations se montant à plusieurs milliers de dollars.

— La famille d'un compatriote M. Albert Couvillon, composée de 11 personnes, est demeurée à Sandwich Ouest, Ont; a été empoisonnée par la saucisse qu'on suppose être infestée de trichine ou "chôlera des porcs".

— Heureusement, il n'y a eu qu'une mort à déplorer, celle d'une petite fille de 13 mois. Les autres malades se rétablissent.

— Samedi soir une explosion a détruit de fond en comble la manufacture de dynamite de Hull.

— Heureusement que l'accident a eu lieu après les heures de travail des employés, car tous auraient probablement péri. La seule personne présente au moment de l'explosion était le gardien qui a été gravement blessé et est mort quelques heures après.

— Les dommages matériels s'élèvent à \$1000, environ. C'est la troisième fois que pareil accident arrive à cette manufacture.

— Samedi un drame sanglant s'est déroulé dans un char électrique à Chicago. Le wagon était déjà bondé de passagers lorsqu'il s'arrêta pour y laisser monter une dame. Aussitôt un M. Macklin se leva, céda son siège à la nouvelle venue et resta debout, mais lorsque le tramway est reparti la secousse a été telle que Macklin a été jeté sur un autre voyageur, du nom de Jos Jenkins. Celui-ci furieux a aussitôt tiré de sa poche un long couteau, et l'a plongé dans le côté gauche du cou de Macklin.

— Le sang jaillit sur les autres voyageurs, plusieurs femmes s'évanouirent, d'autres se sauvèrent en criant dès que le tramway s'arrêta; enfin toute une panique fut causée. Macklin fut transporté mourant à l'hôpital où l'on constata que son agresseur l'avait frappé avec une telle force que la lame du couteau s'était brisée et était restée dans la plaie. Jenkins a été arrêté.

— Mary Waterbee, de Manchester, N. H. vient d'être arrêtée en cette ville sous l'accusation d'avoir, le 23 novembre dernier, en revenant de Montréal, noyé dans la rivière Batterkill son enfant âgé de deux mois.

— Cet enfant était né dans un hôpital de Montréal, et c'est en retournant chez elle, à Manchester, que madame Waterbee a commis son crime. En réponse à la demande du shérif si l'enfant avait poussé un cri en atteignant l'eau, la femme a répondu qu'elle ne s'était pas arrêtée pour l'entendre, puis, pressée de questions, elle a fini par faire des aveux complets. M. Waterbee n'est âgé que de 24 ans. Elle subira son procès en juin prochain.

— Deux familles habitent la même maison près de March Bridge, à St-Jean, et dans l'une des familles se trouve une petite fille. Un soir, il y a quelque temps, le chef de l'autre famille rentrait, un masque au visage, pour jouer un tour aux siens. Rencontrant la petite fille, celle-ci fut tellement effrayée qu'elle en perdit la parole.

— Depuis, elle n'a pas articulé un seul mot et on croit qu'elle a l'esprit dérangé. Il est toujours dangereux d'effrayer qui que ce soit.



LINIMENT INFALLIBLE

Ce nouveau remède est vraiment le bienfaiteur de l'humanité souffrante.

Sans égal pour guérir les brûlures, coupures, écorchures, toutes blessures ou plaies sur la chair vive, Rhumes, Mal de dents, Mal de tête, Mal de Gorge, etc.

Apporte un prompt soulagement contre les douleurs névralgiques, entorses, rhumatismes, jointures raidies, etc., etc.

Des milliers de familles regardent ce remède comme indispensable à la maison et en tiennent constamment sous la main. Essayez-en une bouteille et vous ne voudrez plus vous en passer.

En vente dans tous les magasins, pour 25 centimes la bouteille.

Attention aux viles contrefaçons ou imitations. Chaque bouteille porte une feuille d'érable et un corail au centre.

8 juin 1894.

Terre à vendre A BULSTRODE

Dans le 10^e Rang, 6 arpents de large, 28 de long, 32 en culture. Maison, étable, deux granges, remises, etc., etc., toutes en excellente condition.

Sucrée de 800 érabes, avec aggrès moderne des plus complets.

A 8 arpents de l'école et de la fromagerie et à deux milles de l'église.

A un demi mille des moulins à scie et à farine.

Conditions excessivement faciles.

S'adresser à ce bureau ou à

HORMIDAS THIBODEAU

Victoriaville, P. Q.

A Vendre

Emplacement à Arthabaskaville, près de la fourche des quatre chemins, avec maison à deux étages, lambrisée en briques, et dépendances, ayant toutes les améliorations modernes.

Poste d'affaires de première classe.

S'adresser à

LOUIS RAINVILLE.

30 mai '95.

Innovation ! Innovation !

Pharmacie de Victoriaville

Messieurs DIONNE & Cie, Pharmaciens-Droguistes de Victoriaville ont l'honneur d'annoncer au public que leur fonds de pharmacie est maintenant au grand complet; ils tiennent également un assortiment complet de

PARFUMERIES

Des meilleures fabriques d'Europe et d'Amérique.

Un médecin est spécialement attaché à l'établissement.

Consultations gratuites

PRIX SPECIAUX POUR MM. LES MEDECINS.

Spécialité en Médecines Patentées au prix du gros pour les Marchands.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Dr Dionne & Cie

Propriétaires.

Jun 95.—la.

Progres ! Progres ! Progres !!!

M. A. BEAUCHESNE, ferblantier-plombier, forme le public qu'il a augmenté considérablement son personnel et fait de grandes améliorations à ses ateliers, et est maintenant en état de satisfaire les parties les plus difficiles aux prix les plus bas.

M. Beauchesne fait une spécialité de pose de

Fournaises

à eau chaude

et à vapeur,

Bains,

Eviers, (sinks)

Dalles,

Dallots,

Aggrès de fromageries,

Tuyaux en fer, plomb

et en grès.

Appareils de chauffage,

Lieux d'aisance,

Couvertures en métal.

M. Beauchesne a aussi une machine perfectionnée pour couper et tarander les tuyaux, faire les nippes, etc.

Matériaux de première classe, prix excessivement modérés.

OUVRAGE GARANTI

Une visite est sollicitée.

A. BEAUCHESNE,

FERBLANTIER-PLOMBIER

En face de chez L. O. Pepin & fils

ARTHABASKAVILLE, Qué

4 mai 95—Gms

LA BANQUE

Jacques-Cartier

VICTORIAVILLE

Toutes affaires de Banque seront transigées généralement à cette succursale.

L'intérêt sera alloué sur les dépôts aux taux convenus.

Nous acceptons les dépôts de 25 centimes et au-dessus.

A. MARCHAND, Gérant.

L. DESTOIS, Comptable.

Arthabaskaville, 7 juillet 1895.

Dr J. M. Dionne

(EDECIN & CHIRURGIEN)

Gradué de l'Université Laval

VICTORIAVILLE, P. Q.

Consultations à toute heure.

Bureau attaché à la Pharmacie de Victoriaville.

Bureau de nuit "Hôtel Prince of Wales."

CARRIER, LAINE & Cie

LEVIS, P. Q.

MANUFACTURIER DE

BOUILLOIRES,

ENGINS,

FOURNAISES,

POELES,

USTENSILES DE CUISINE,

Instruments Agricoles,

Ponts de Fer

Etc., Etc., Etc.

Progres ! Progres !

M. PAUL THOURIGNY, marchand de Victoriaville, a l'honneur d'informer ses nombreux clients que le public en général, qui vu la rareté et le prix élevé du bois de construction, il vient d'établir une manufacture de briques, "BRICK YARD," à Victoriaville.

Cette brique est d'une grosseur et d'une qualité EXTRA, ce qui fait qu'elle est très avantageuse pour bâtir.

Il tient en même temps un assortiment complet de matériaux de construction, tels que

BOIS DE SCIAGE

ET DE CHARPENTE

BARDEAUX

CHAUX

PLATRE

CIMENT

ETC.

Les personnes désirant se bâtir feront bien d'aller demander les prix avant de donner leur commande; cela leur épargnera beaucoup de temps et d'argent, attendu qu'elles pourront se procurer tout ce dont elles auront besoin, et qu'une construction en briques ne leur coûtera pas plus cher qu'une bâtisse en bois.

Avantages spéciaux donnés aux entrepreneurs.

Toute commande par la maille sera expédiée promptement.

Une visite est respectueusement sollicitée.

P. TOURIGNY

VICTORIAVILLE.

1er Juin 1895.—Gm.

Le sousigné a l'honneur d'inviter le public voyageur à son hôtel qu'il vient de faire réparer et remettre à neuf.

Ce magnifique hôtel, au centre de la ville, offre un coup d'oeil ravissant au voyageur, et du haut de ses galeries commande une belle vue de la rivière St-François, de ses chutes et de ses vallées verdoyantes. Le touriste et l'homme d'affaires trouveront à cet hôtel tout le confort désiré; belles chambres, bons lits, salons somptueux, table à satisfaction le gourmet le plus difficile, bonnes liqueurs, cigares de choix, salles d'échantillons, barbière, coiffeur, attaché à l'établissement.

Enfin rien n'a été épargné pour le confort des voyageurs et satisfaire la clientèle la plus exigeante. Venez et vous verrez.

G. A. DUCLOS, Propriétaire

A Vendre

Une magnifique terre d'une soixantaine d'arpents, dont vingt-cinq en terre de pointe, en bon ordre, à quelques arpents seulement du Village d'Arthabaskaville, bonne grange neuve. Conditions faciles.

S'adresser à

M. CREPEAU,

Avocat.

A Vendre

Un emplacement avec maison spacieuse et bien finie et dépendances dans le centre des affaires, au florissant village de Kingsville, aux mines de Thetford, conditions faciles.

S'adresser à

J. C. BEAUDETTE,

Somerset, P. Q.

COMMERCIAL HOUSE

La maison par excellence pour les voyageurs, vastes salons, chambres richement meublées. Service de première classe, magnifique salle d'échantillons.

Au centre des affaires.

— COIN DES RUES —

ST-CALIXTE ET ST-LOUIS

SOMERSET

R. ST-PIERRE & Cie

Propriétaires.

P. S.—Aussi un écurie de louage à la disposition du public et des voyageurs.

MAGASIN

— DE —

LIQUEURS EN GROS

Le sousigné a l'honneur d'informer le public en général, et ses amis et clients en particulier, qu'il a ouvert un magasin pour la vente en gros (par 2 gallons et plus) des

VINS ET LIQUEURS

DE TOUTES SORTES

— A LA —

Station de Somerset.

Il aura toujours en mains un assortiment considérable et varié; ses prix défieront toute compétition, et il garantira toujours la qualité de ses liqueurs.

Une visite est respectueusement sollicitée. Venez et vous serez satisfaits.

EVANGELISTE GOSSELIN.

Somerset, 28 juillet 1894.

AVIS

Je donne avis par les présentes que je ne serai responsable d'aucune avance ou prêt fait en mon nom, par qui que ce soit, et à qui que soit, à moins que tel avance et prêt, ne soient autorisés par moi-même, en personne et non autrement.

Dr E. C. P. Chèvrefeuille,

Somerset, P. Q.

1er septembre 1894.—

T. MAHEU,

ARTHABASKAVILLE.

27 avril 95—j. n. o.

HONORE PEPIN

Marchand général

WARWICK

Marchandises sèches,

Epicerie, ferronneries,

Graines, provision etc etc

Cyrille Hebert

MAITRE DES POSTES DE

TINGWICK

Successeur de feu P. Hébert

Magasin Général

(Fondée en 1860)

Tient en mains un assortiment considérable et varié de marchandises sèches, Vaisseau, Ferronneries, Epicerie du meilleur choix, et à des prix qui défient toute compétition.

Tingwick, 4 août 1894.—j. n. o.

HONORE CANTIN

St-Patrick Hill Tingwick P. Q.

(ÉTABLIE EN 1872)

Moulin à Farine et à Scie

Aussi Planeur et Embouteilleur

— MANUFACTURIER DE —

Bardeaux en cèdre et sapin

— TOUJOURS EN MAINS —